

EDUCATION A LA SECURITE ET A LA RESPONSABILITE EN MILIEU SCOLAIRE



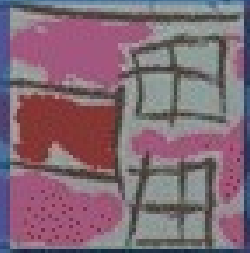
*Animation pédagogique 2011/2012
NANTERRE II*





Enjeux et objectifs

- L'éducation à la sécurité constitue une nécessité afin de répondre à des problèmes graves de société : **les accidents** domestiques, routiers ou résultant de catastrophes naturelles ou technologiques majeures tuent et blessent, chaque année, un grand nombre de personnes en France.
- La prise en charge de la **prévention** et de la **protection** face à ces risques doit donc être l'affaire de tous et de chacun.



L'éducation à la sécurité à l'école

- L'**obligation d'assurer une éducation à la sécurité en milieu scolaire** concerne trois familles de risques :
 - la sécurité routière,
 - les accidents domestiques et apprentissage des premiers secours,
 - les risques majeurs naturels et technologiques.
- Cette éducation à la sécurité est une éducation citoyenne qui se construit de l'**entrée à l'école maternelle à la fin des classes de lycée.**

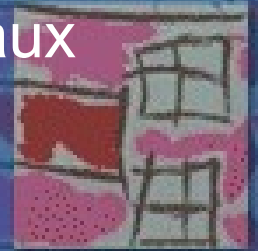
(cf. décret n°83-896 du 4 octobre 1983)



Mise en œuvre

Le système éducatif français a fait le choix d'une **approche globale** de l'éducation à la sécurité, prise en compte de manière **transversale et interdisciplinaire**

- dans le cadre des **horaires et des programmes** scolaires
- inscrite dans les **projets d'école et d'établissement**
- sa **mise en œuvre** incombe aux enseignants et aux personnels d'éducation.



Une démarche progressive

3A, *Anticiper-Agir-Apprendre*

- Une éducation efficiente devrait s'articuler autour de trois axes complémentaires...
- **Anticiper** : mobiliser facilement des connaissances, plus ou moins spécifiques, adaptées à la situation rencontrée pour évaluer un ou des risques avant d'agir ;
- **Agir** : mettre en œuvre des compétences directement opérationnelles pour manifester des comportements réfléchis et responsables ;
- **Apprendre** : tirer profit de ses expériences ou de celles des autres pour renforcer en permanence ses capacités à agir de manière prudente et efficace et intégrer une démarche de prévention pour mieux anticiper.

L'ARBRE DES CAUSES


- La démarche proposée, **Anticiper-Agir-Apprendre (3A)**, s'inspire de la méthode de **l'arbre des causes** (méthode analytique utilisée essentiellement dans la prévention des risques professionnels).
- **Qui ?** : le ou les individus concernés ;
- **Quelle tâche ?** : action effectuée et comment ;
- **Avec quoi ?** : matériels, objets utilisés... ;
- **Où ? Quand ? Avec qui ?** : milieu, environnement...

EDUCATION A LA SECURITE ROUTIERE (APER)

- L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce **l'obligation de l'éducation routière** dans les programmes d'enseignement.
- Cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le **cadre des horaires et des programmes.**
- L'éducation à la route doit faire l'objet d'un traitement spécifique **du cycle 1 au cycle 3** à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école.

(cf. BOEN n°40 du 31/10/2002, encart sécurité routière)

Un continuum éducatif



Attestation
de première
éducation
à la route

APER

*École
primaire*

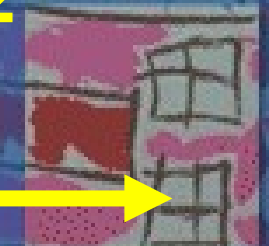
Attestation
scolaire de
sécurité
routière
de niveau 1
Classe de 5^{ème}

ASSR 1

*Collèges
& Lycées*

Attestation
scolaire de
sécurité
routière
de niveau 2
Classe de 3^{ème}

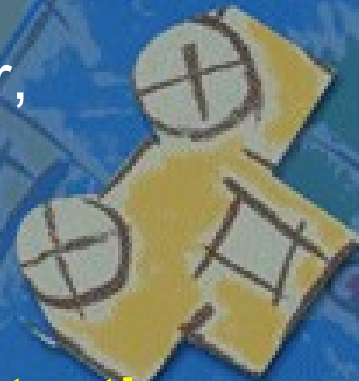
ASSR 2



La sécurité routière à l'école

Du cycle 1 au cycle 3, une **progression** inscrit les objectifs dans des situations organisées en 6 rubriques :

- **se déplacer** dans des espaces identifiés (trottoir, chaussée,...)
- agir en tant que **passager** d'un véhicule
- **conduire** un engin adapté
- connaître, choisir et utiliser les **éléments de protection**
- comprendre et **respecter les règles** du code de la route
- mettre en œuvre des règles élémentaires de **premier secours**



EDUCATION A LA SECURITE DOMESTIQUE

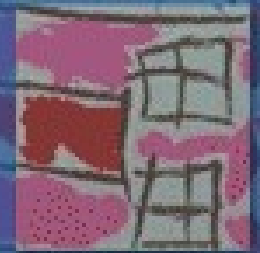
- L'enseignement des règles de sécurité doit passer progressivement du temps des " **interdits répétés** " à celui des **comportements raisonnés**.
- Ces règles ont trait aux dangers d'accidents dans les **circonstances de la vie** scolaire, familiale et durant les vacances scolaires.
- Il n'y aura de sécurité effective que si l'enseignement des règles de la sécurité est dispensé, visant à développer chez les enfants " **l'esprit de sécurité** ".

(cf. Enseignement des règles générales de sécurité dans les écoles et les collèges - circulaire n°83-550 du 15 novembre 1983)

La sécurité domestique à l'école

L'enseignement des règles de sécurité tendra selon l'âge vers :

- **l'acquisition d'habitudes** propres à faire se tenir l'enfant **hors du danger** ;
- la **prise de conscience des dangers** et des habitudes qu'ils justifient ;
- la maîtrise **d'attitudes** et de **comportements responsables** ;
- l'initiation à la **pratique des premiers gestes de secours**.

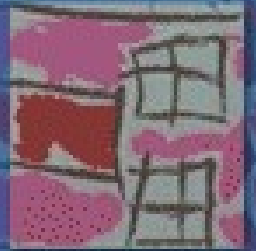
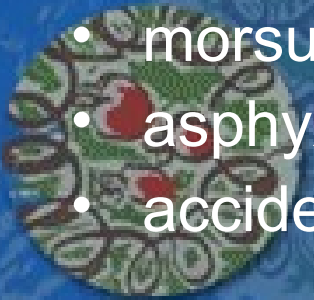




Progression

Types d'accidents classés par taux décroissant de fréquence constatée :

- traumatismes divers (plaies – coupures)
- fractures
- intoxications, empoisonnements
- brûlures de toutes natures
- noyades
- accidents par introduction de corps étrangers
- morsures – piqûres
- asphyxies
- accidents dus à l'électricité...



EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS (PPMS)

Qu'est-ce que l'accident majeur ?

- C'est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très **graves dommages** à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.
- Par sa gravité, il provoque une **situation de crise** et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation.
- Un **Plan Particulier de Mise en Sûreté** constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

Le plan particulier doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- 1 - Quand déclencher l'alerte ?
- 2 - Comment déclencher l'alerte ?
- 3 - Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- 4 - Où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ?
- 5 - Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- 6 - Quels documents et ressources sont indispensables ?

Education à la sécurité dans le domaine des risques majeurs

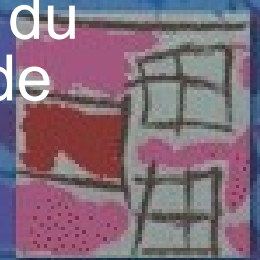
- Une éducation à la sécurité, notamment dans le domaine des risques majeurs, doit être mise en œuvre, de l'école maternelle au lycée, dans le cadre des programmes scolaires.
- L'organisation d'**exercices réguliers** de simulation, au minimum une fois par an, doit permettre de confronter le PPMS à la situation réelle de l'école et de vérifier le bien-fondé des mesures qu'il comporte.

(cf. circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 - Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs - B.O. hors-série n° 3 du 30 mai 2002)

APPRENDRE AUX ENFANTS A PORTER SECOURS

3 orientations :

- Enseigner les gestes « qui peuvent sauver une vie » ; une réponse adaptée à la situation d'urgence dépend de **l'alerte**.
- Intégrer cette formation dans **un projet interdisciplinaire**.
- Etablir **un enseignement progressif** en fonction du développement psychomoteur et de l'autonomie de l'enfant.



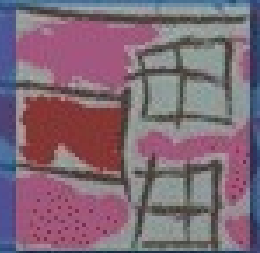


A l'issue de la scolarité obligatoire, l'élève sera capable :

- de **reconnaître une situation d'urgence**
- de savoir **protéger**
- d'**alerter**
- d'**effectuer certains gestes** en attendant l'arrivée des secours



(cf. BOEN N°33 du 14/09/2006)



Attestation de Première Education à la Route (APER)

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE Cachet de l'école

Nom de l'élève: Prénom:

Savoirs, savoir-faire à acquérir
Les savoirs et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route". Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants. Les cases noircies indiquent les cycles qui ne sont pas concernés.

	Validation en fin de cycle			
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Maternelle
Quand je suis piéton...				
Je me déplace sur le trottoir				
- Dans la rue, je sais regarder.				
- Dans la rue, je sais écouter.				
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.				
Je sais marcher sur le trottoir :				
- accompagné(e).				
- non accompagné(e).				
Je traverse une chaussée :				
- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.				
- Je sais traverser une chaussée seul(e).				
- Je sais traverser à un carrefour.				
- Je sais traverser à un rond-point.				
- Je sais faire traverser une personne.				
Je vis dans un espace complexe				
Dans un environnement proche :				
- Je sais identifier les dangers.				
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.				
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.				
Dans un environnement non familier :				
- Je sais identifier les dangers.				
- Je sais organiser mon trajet.				
- Je sais utiliser un plan, une carte.				
- Je connais les règles du code de la Route.				
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.				
- Je connais les principes simples de secourisme.				
Quand je suis passager...				
- Je sais monter et descendre d'un véhicule.				
- Je ne sème pas le conducteur.				
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).				
- Je sais comment je dois être retenu(e).				
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.				
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.				
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.				
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.				
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.				
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.				
Quand je roule...				
- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.				
- Je rouls dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.				
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.				
- Je sais rouler en tenant compte des autres.				
- Je sais rouler en groupe.				
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.				
- Je vérifie et j'utilise les équipements.				
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.				
Je connais les règles du code de la route :				
- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.				
- Je sais rouler à droite.				
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).				
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.				
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.				
- Je respecte ces règles du code de la route.				

Attestation attribuée(é) - non attribuée(é) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Reporter la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'École

DOCUMENT DE SUIVI "APPRENDRE À PORTER SECOURS"

Évaluation des acquisitions des élèves (savoirs et compétences)
 Nom : Prénom :

N.B. : on effectuera au moins un bilan dans la dernière année du cycle et on indiquera si l'évaluation a été effectuée en situation formelle (entretien, questionnaire ou présentation écrite et ou imagée...) ou en situation de simulation (voix réelle).

PREVENTION			
	MATERNELLE	CYCLE 2	CYCLE 3
L'élève sait ou est capable de :			
Reconnaître des objets pouvant présenter un risque			
Repérer une situation de danger (différencier le danger qui a un caractère inhabituel)			
Identifier des risques dans un environnement plus ou moins familier			
Suivre des consignes données par un adulte présent			
Enoncer les mesures de prévention à mettre en œuvre face à un risque, un danger			
Agir en ayant anticipé un risque, un danger et appliquer des mesures de prévention adaptées			
PROTECTION (pour éviter un suraccident)			
L'élève sait ou est capable de :			
Respecter les consignes données pour éviter un suraccident			
Se mettre hors de danger pour éviter un suraccident			
Se protéger des conséquences de l'accident			
Protéger autrui des conséquences de l'accident			
S'impliquer dans des mesures de protection collective (par exemple, lors des exercices d'évacuation et de mise à l'abri)			
ALERTE			
L'élève sait ou est capable de :			
Demander de l'aide			
- en sollicitant un adulte			
- en composant le 15 (SAMU)			
- en appelant le service le mieux adapté : 15 (SAMU), 17 (police), 18 (pompiers)			
Téléphoner pour alerter			
- en disant son nom			
- en se situant			
- en décrivant ce qui se passe			
Décrire une situation, guidé par un questionnement et pour cela :			
- nommer les parties du corps			
- décrire une lésion (sa nature, son aspect, ...)			
- décrire l'état de conscience d'une personne			
- décrire l'état de la ventilation d'une personne inconsciente			
INTERVENTION			
L'élève sait ou est capable de :			
Dire à la personne concernée ce qui a été fait pour elle			
Rassurer et reconforter la personne concernée			
Régler et bouger la partie du corps où siège le traumatisme ; éviter de bouger une personne en cas de chute de hauteur ou de choc violent			
Refroidir une zone brûlée du corps			
Appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée			
Mettre une personne inconsciente sur le côté			

Ce document sera transmis au collège par la directrice ou le directeur de l'école.

Document de suivi « apprendre à porter secours » (APS)